

Date de convocation : 13 janvier 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 29.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric GENS, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Clément MERLIER

ETAIENT PRESENTS :

M. Éric GENS, Maire.

M. Benoît EVERAERE, Mme Maude ODOU, M. Alain KIEKEN, Mme Anne-Charlotte DUSSART, M. Clément MERLIER, Mme Aurélie DEVOS, Adjoints au Maire.

Mmes Christine POUCHELE, Maryline VANHOUTTE, MM. Régis SMEE, Bruno POUMAER, Christophe CROMBEZ, Mmes Florence SMEE, Anne BOULANGER, Nathalie HARRE, Marie COOLEN, M. Loïc LEFLOCH, Mme Sandrine BOWDEN, M. Patrice RUQUEBOEUCHE, Mme Maryse ROCHE, M. Patrick BEHAGUE, Mmes Sophie SENOUCI, Pauline LIBERT, M. Anthony BROCVIELLE, Mme Céline RAMPON, M. Benoît KURZAWSKI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. Pierrick BERTELOOT, Conseiller Municipal.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Davy WADOUX a donné pouvoir à M. Benoît EVERAERE, Mme Isabelle WARET à M. Alain KIEKEN.

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 19 janvier 2022 à 18 H 30
Espace Jean Monnet

ADMINISTRATION GENERALE

Adoption du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 1/2022 – Maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire

Vu la démission de Madame Christine LOOTS en date du 31 décembre 2021, Monsieur le Maire propose de maintenir le poste d'adjoint au Maire devenu vacant et de préciser que ce nouvel adjoint au maire prendra place au même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 2/2022 – Election d'une nouvelle adjointe

Monsieur le Maire précise que tout membre du conseil municipal de même sexe peut se porter candidat à ce poste.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidatures.

Madame Florence SMEE est candidate au poste d'Adjoint au Maire.

Après dépouillement, Madame SMEE obtient 21 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Florence SMEE est proclamée 6^{ème} Adjointe au Maire et est immédiatement installée.

DESIGNATION

N° 3/2022 – Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Remplacement d'un membre démissionnaire

Considérant que Madame Christine LOOTS avait été désignée pour siéger comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du C.C.A.S., Monsieur le Maire procède à l'appel à candidatures.

Mesdames Aurélie DEVOS et Sophie SENOUCl se portent candidates.

Après dépouillement, Madame DEVOS obtient 21 voix et Madame SENOUCI obtient 7 voix.

Madame Aurélie DEVOS est élue comme représentante élue de la Ville au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en remplacement de Madame Christine LOOTS, démissionnaire.

N° 4/2022 – Comité Technique (C.T.) – Désignation d'un membre du conseil municipal suite à la démission de Madame Christine LOOTS

Suite à la démission de Madame Christine LOOTS, il y a lieu de modifier la composition de ce comité.

Monsieur le Maire propose que Madame Christine LOOTS soit remplacée par Madame Florence SMEE en qualité de membre titulaire et que Madame Florence SMEE soit remplacée par Monsieur Benoît EVERAERE, en qualité de membre suppléant.

ADOpte A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Mme ROCHE Maryse, M. BEHAGUE Patrick, Mme SENOUCI Sophie, Mme LIBERT Pauline, M. BROCVIELLE Anthony, Mme RAMPON Céline, M. KURZAWSKI Benoît)

FINANCES

N° 5/2022 - Décision Budgétaire Modificative 2021 – N° 4

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 6/2022 – Participation budgétaire au financement du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

Madame DEVOS expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical a délibéré le 15 décembre 2021 et a fixé les modalités de calcul des contributions financières des communes au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

La contribution totale de la Ville de BOURBOURG pour l'exercice 2022 est de 483 626,00 € se répartissant en une contribution fiscalisée de 364 433,52 € et une participation budgétaire de 119 192,48 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

PERSONNEL

N° 7/2022 - Personnel communal – Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

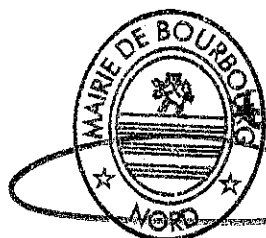
Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, de procéder, parallèlement à cette création

de poste, à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'intégrer l'agent présentement en filière technique, dans la filière administrative, et ce, à compter du 1^{er} mars 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

A BOURBOURG, le - 1 FEV. 2022

Le Président de séance,



Eric GENS